ABCAP PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
Au capital de 225 120,00 euros
Siège social : ZAC du Grand Verger
Immeuble Inedy - 89 Rue Amiral Daille
73000 CHAMBÉRY
518 771 597 RCS CHAMBÉRY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi vingt-sept juillet,

A 17 heures 00,

Au siège social actuel à Chambéry,

Monsieur Arnaud BOLUSSET, demeurant 884 Route des Berlioz, 73160 VIMINES,

Propriétaire de la totalité des 1 608 parts sociales de 140,00 euros composant le capital social de la Société ABCAP PARTICIPATIONS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du ZAC du Grand Verger, Immeuble Inedy, 89 Rue Amiral Daille, 73000 CHAMBERY **au 884 Route des Berlioz, 73160 VIMINES** à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« *ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL*

"Le siège social est fixé : 884 Route des Berlioz, 73160 VIMINES."

Le reste de l'article 4 demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Arnaud BOLUSSET